

Les fondamentaux de l'Assurance Dommages-Ouvrage



Objectifs

Identifier les spécificités de l'assurance Dommages-Ouvrage, de sa souscription à la mobilisation de ses garanties.

Public

Professionnels de l'assurance, professionnels de l'immobilier ou de la construction amenés à traiter les problématiques assurancielles, et notamment à participer aux expertises amiables.

Prérequis

Connaître les phases d'un chantier.

Programme

I – le cadre juridique entourant l'Assurance DO

- A- Les apports de la loi Spinetta
- B- Les précisions apportées par l'ordonnance du 8 juin 2005
- C- Les ouvrages soumis
- D- Les personnes assujetties
- E- La Réception de l'ouvrage

II- les conditions de souscription de l'Assurance DO

- A- Les ouvrages < à 15 M €
- B- Les ouvrages > à 15 M €
- C- La garantie de parfait achèvement
- D- La garantie de bon fonctionnement
- E- Focus sur la technique non courante

III- la mise en jeu de l'Assurance DO

- A- La convention CRAC
le champ d'application de la convention
le formalisme de la déclaration
l'expertise DO
- B- l'avenant n°1

Moyens pédagogiques

- en amont : test de positionnement
- durant la formation : support pédagogique remis au stagiaire; exposés et aides visuelles (schémas, logigrammes); méthodes dynamiques et collaboratives pour un apprentissage optimisé.

Méthodes d'évaluation

cas pratique
quiz

Modalités

Inscriptions : 06.86.98.87.21 ou formation@apixel-conseil.com



Clermont-Ferrand

16 janvier 2024
17 octobre 2024

tarif HT : 790 € (déjeuner inclus)



classes virtuelles

23 janvier 2024
18 juin 2024
10 octobre 2024

tarif HT : 515 €



Locaux et moyens pédagogiques accessibles aux personnes en situation de handicap en contactant impérativement au préalable Alexandra Picheyre.